

AVIS 12-303 DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES - DEMANDES DE DISPENSE ET FIN D'ANNÉE

RÉFÉRENCE : Bullet hebdomadaire : 1999-09-17, Vol. XXX n° 37

Le présent Avis vise à informer les demandeurs éventuels de la modification du calendrier de dépôt et d'examen des demandes de dispenses dans plus d'un territoire, y compris les demandes se rapportant aux dispenses des sociétés d'investissement à capital variable déposées conformément à l'instruction générale C-39, pour la période précédant la fin de l'année.

En novembre 1998, les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont publié le projet d'instruction canadienne 12-201 *Régime d'examen concerté des demandes de dispense* (l' « instruction »), qui établit un régime d'examen concerté (le « REC ») des demandes de dispense qui sont déposées dans plus d'un territoire. L'adoption de ce projet d'instruction est envisagée dans tous les territoires représentés par les ACVM.

Aux termes du REC, le déposant choisit l'autorité principale qui examinera sa demande, et il la dépose auprès de l'autorité principale et dans tous les autres territoires où une dispense est exigée (les « autorités autres que l'autorité principale »).

Le personnel des autorités autres que l'autorité principale dispose de sept jours ouvrables pour examiner la demande et faire part de ses commentaires au personnel de l'autorité principale (la « période d'examen du personnel des autorités autres que l'autorité principale ») qui tiendra compte de tout commentaire important dans le cadre de son examen.

Une fois le processus d'examen terminé, l'autorité principale déterminera, en tenant compte de la recommandation de son personnel, si elle octroiera ou rejettera la dispense demandée.

Le personnel des autorités autres que l'autorité principale dispose de sept jours ouvrables pour décider soit de rendre la même décision que l'autorité principale, soit de se retirer du régime pour cette demande (la « période de retrait »).

Dans le cadre de leurs efforts visant à s'assurer que le passage à l'an 2000 se déroulera sans heurts, les ACVM annoncent les dates de dépôt et les périodes d'examen suivantes pour les demandes déposées au cours de la période précédant et suivant immédiatement le passage à l'an 2000 :

a) toutes les demandes déposées dans plus d'un territoire, qu'elles aient ou non été déposées aux termes du REC, doivent être déposées avant le 5 novembre 1999, ou le 30 novembre 1999 pour les demandes se rapportant aux offres publiques, si une dispense est exigée avant le 31 décembre 1999. Si la demande est déposée après cette date, rien ne garantit que la demande sera examinée ou que la dispense nécessaire sera accordée avant la fin de l'année;

b) pour les demandes déposées aux termes du REC après le 5 novembre 1999 :

i) si la période d'examen du personnel des autorités autres que l'autorité principale n'a pas débuté avant le 20 décembre 1999, ou se termine entre le 20 décembre 1999 et le 31 décembre 1999, cette période ne peut prendre fin avant le 7 janvier 2000;

ii) si la période de retrait se termine entre le 20 décembre 1999 et le 31 décembre 1999, cette période sera prorogée jusqu'au 7 janvier 2000.

Toute question ou préoccupation concernant ce qui précède ou l'échéancier des demandes particulières doit être soulevée auprès du personnel dans les plus brefs délais. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Margaret Sheehy ou Brenda Leong
British Columbia Securities Commission
Téléphone : (604) 899-6500
Télécopieur : (604) 899-6700

Casey French
Alberta Securities Commission
Téléphone : (403) 297-3308
Télécopieur : (403) 297-6156

Chris Besko
Manitoba Securities Commission
Téléphone : (204) 945-2561
Télécopieur : (204) 945-0330

Dean Murrison
Saskatchewan Securities Commission
Téléphone : (306) 787-5879
Télécopieur : (306) 787-5899

Margo Paul
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : (416) 593-8136
Télécopieur : (416) 593-8244

Sylvie Lalonde
Commission des valeurs mobilières du Québec
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4555
Télécopieur : (514) 864-6381

Shirley Lee
Nova Scotia Securities Commission
Téléphone : (902) 424-5441
Télécopieur : (902) 424-4625